

**« Ne vouloir s'assujettir aux observances
de la communauté et ne pas garder ses règlements,
c'est vouloir passer la mer sans vaisseau »**

Saint Vincent de Paul - Coste X 382



CHARTRE DE L'ÉQUIPIÈRE

**« Parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon
œuvre il ne dépérisse... Elles (Les Dames de Charité)
se sont disposées à se joindre en un corps
avec les règlements suivants... »**

Règlement de la 1^{ère} Confrérie de la Charité
08/12/1617



FEDERATION FRANCAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT - AIC FRANCE
ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (1935) AGREEE JEUNESSE ET
EDUCATION POPULAIRE (1989)

67, rue de Sèvres 75006 Paris – TEL. : 01 45 44 17 56

federation@equipes-saint-vincent.com

www.equipes-saint-vincent.com – www.facebook.com/FFESV

**« Les pauvres souffrent plus par faute d'ordre à les soulager
que de personnes charitables à les secourir. »**

Saint Vincent de Paul - Coste XIII 423



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Nov 2020

Être équipière Saint-Vincent

**c'est adhérer à un mouvement d'Église, fondé par saint Vincent,
pour mener, en équipe, une activité d'insertion avec des personnes en difficulté.**

L'EQUIPIERE S'ENGAGE A :

1. Adhérer au mouvement des Equipes Saint-Vincent - AIC France :

- Adhérer à un mouvement de femmes chrétiennes bénévoles selon la pédagogie de saint Vincent
- Adhérer aux statuts de l'Equipe, de la Fédération inhérents aux associations régies par la loi 1901
- Régler sa cotisation et son abonnement à La Revue ESV

2. Vivre en équipe :

- S'écouter
- Respecter le règlement intérieur de l'Equipe
- Participer aux réunions mensuelles de l'Equipe
- Être co-responsable du partage des tâches de fonctionnement et de la pérennité de l'Equipe
- Participer aux formations proposées pour mieux comprendre et accompagner les personnes accueillies
- Réserver aux accueillis les biens mis à leur disposition par l'Equipe

3. Mener une activité d'insertion auprès des accueillis :

- Travailler en équipe
- Accueillir, soutenir, accompagner
- Ecouter avec bienveillance, sans juger, en respectant les différentes cultures et religions
- Faire respecter par les accueillis le règlement intérieur de l'Equipe

L'EQUIPE S'ENGAGE A :

- Accueillir l'équipière, lui donner une information claire sur l'Association, ses objectifs et son fonctionnement
- Définir avec elle sa place au sein de l'activité
- Assurer sa formation
- L'aider à prendre des responsabilités
- Lui garantir une assurance (responsabilité civile)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFESV - AIC France S'ENGAGE A :

- Accueillir et rencontrer la nouvelle équipière
- Organiser des formations
- Promouvoir l'image des Equipes Saint-Vincent et communiquer sur leurs actions
- Relayer l'information et les propositions de l'AIC (Association Internationale des Charités)

Date :

Signature de l'équipière*

Signature de la représentante de l'Equipe

**Engagement pour un an renouvelable*